

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 24 mars 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 24 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 18 mars 2022.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints,

Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE, Laura LAVILANIE

**ABSENTS EXCUSES**

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Jean Pierre BUERBA

Jean-Baptiste GRANGE procuration à Nadine DESMARAIS

Raphaël BENOIT, procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **24 février 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **24 février 2022** est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 (21-2022)**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier et précise qu'ils sont identiques aux comptes administratifs 2021.

- **Commune**

Les membres du Conseil municipal après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2021 présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **Camping**

Les membres du Conseil municipal après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2021 présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **Eau- assainissement**

Les membres du Conseil municipal après avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion 2021 présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DE LA COMMUNE**  
**(22-2022)**

Monsieur le Maire présente l'exécution 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 044 494.64 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 587 197.49 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION</u> (excédent)</b>	<b><u>542 702.85 €</u></b>

DEPENSES INVESTISSEMENT	852 003.17 €
RECETTES INVESTISSEMENT	934 674.57 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION</u> (excédent)</b>	<b><u>82 671.40 €</u></b>

Madame DESMARAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter par chapitre ce compte administratif, Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2021 de la commune est approuvé.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DU CAMPING** (23-2022)

Monsieur le Maire présente l'exécution 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT	71 095.96 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	107 869.50 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION</u> (excédent)</b>	<b><u>36 773.54 €</u></b>

DEPENSES INVESTISSEMENT	27 221 €
RECETTES INVESTISSEMENT	0.00 €
<b><u>SOLDE D'EXECUTION</u> (déficit)</b>	<b><u>- 27 221 €</u></b>

Madame DESMARAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter par chapitre ce compte administratif, Monsieur le Maire ne participant pas au vote

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2021 du camping est approuvé.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - EAU/ASSAINISSEMENT**  
(24-2022)

Monsieur le Maire présente l'exécution 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT 269 232.55 €

RECETTES FONCTIONNEMENT 269 234.21 €

**SOLDE D'EXECUTION (excédent) 1.66 €**

DEPENSES INVESTISSEMENT 100 920.24 €

RECETTES INVESTISSEMENT 98 433.96 €

**SOLDE D'EXECUTION (déficit) - 2 486.28 €**

Madame DESMARAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter par chapitre ce compte administratif, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2021 de l'eau et assainissement est approuvé.

**COMPTES ADMINISTRATIFS - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 -**  
**COMMUNE** (25-2022)

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, considérant les éléments suivants, affecte les résultats 2021 selon le tableau suivant, à l'unanimité des membres présents et représentés

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice</b>	<b>2021</b>
--	-------------

Résultat de l'exercice	82 671.40 €
Résultat antérieurs	-302 265.71 €

<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>-219 594.31 €</b>
---------------------------------	----------------------

<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>
---

Dépenses	- 211 072.92 €
Recettes	+ 213 302.33 €

<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>2 229.41 €</b>
------------------------------------	-------------------

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>
---

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 219 594.31 €
Rappel du solde des restes à réaliser	2 229.41 €

Besoin de  
financement de la  
section  
d'investissement

217 364.90 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	542 702.85 €
Résultat antérieur	488 527.84 €
<b>Total à affecter</b>	<b>1 031 230.69 €</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	217 364.90 €
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00 €
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	813 865.79 €

**COMPTES ADMINISTRATIFS- AFFECTATION DES RESULTATS 2021- CAMPING  
(26-2022)**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, considérant les éléments suivants, affecte les résultats 2021 selon le tableau suivant, à l'unanimité des membres présents et représentés

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice**

**2021**

Résultat de l'exercice	- 27 221 €
Résultat antérieurs	0,00 €
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>- 27 221 €</b>

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 27 221 €
------------------------------------	------------

Rappel du solde des restes à réaliser 0.00 €

**Besoin de financement de la section d'investissement** 27 221,00 €

**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice 36 773.54 €  
Résultat antérieur 74 284.86 €  
**Total à affecter 111 058.40 €**

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit**

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP) 27 221,00 €  
2° Affectation complémentaire en réserves 0,00 €  
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) 83 837,40 €

**COMPTES ADMINISTRATIFS - AFFECTATION DES RESULTATS 2021 - EAU/ASSAINISSEMENT (27-2022)**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice, considérant les éléments suivants, affecte les résultats 2021 selon le tableau suivant, à l'unanimité des membres présents et représentés

**Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2021**  
Résultat de l'exercice - 2 486.28 €  
Résultat antérieurs 2 847.83 €  
**Solde d'exécution cumulé 361.55 €**

**Restes à réaliser au 31 décembre**

Dépenses 0 €  
Recettes 0 €  
**Solde des restes à réaliser 0 €**

**Besoin de financement de la section d'investissement**

Rappel du solde d'exécution cumulé 361.55 €  
Rappel du solde des restes à réaliser 0 €  
**Excédent de financement de la 361.55 €**

section  
d'investissement

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
--	--

Résultat de l'exercice	1.66 €
Résultat antérieur	- 1.56 €
<b>Total à affecter</b>	<b>0.10 €</b>

<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>	
--	--

<b>1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2° Affectation complémentaire en réserves</b>	<b>0,00 €</b>
<b>3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)</b>	<b>0.10 €</b>

**ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET COMMUNE (28-2022)**

Monsieur le Maire indique que le Trésorier soumet au Conseil municipal une liste d'admission en non-valeur sur le budget principal de la commune, au compte 6541 (pertes sur créances irrécouvrables) des sommes restées impayées, celle-ci étant certainement due à la précarité sociale des débiteurs.

- Liste N° 5471781915 pour la somme de 360,00€ (compte 6541).

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte d'admettre en non-valeur la somme de 360,00 € (liste N° 5471781915).

**ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT (29-2022)**

Monsieur le Maire indique que le Trésorier soumet au Conseil municipal une liste d'admission en non-valeur sur le budget de l'eau-assainissement, au compte 6542 (créances éteintes) et au compte 6541 (pertes sur créances irrécouvrables) des sommes restées impayées, celle-ci étant certainement due à la précarité sociale des débiteurs.

- Liste N° 4906170215 pour la somme de 320,84€ (compte 6542).

- Liste N° 4617060215 pour la somme de 2 090,55€ (compte 6541) et pour la somme de 192,52€ (compte 6542).

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte d'admettre en non-valeur les sommes de 320,84€ (liste N° 4906170215) et de 2 283,07 € (liste N° 4617060215).

## PROTECTION INCENDIE PRL

(30-2022)

Monsieur le Maire présente le contexte du permis d'aménager le PRL « Les Hauts de Neste » délivré le 18/10/2007. Celui-ci était assorti de conditions à remplir par le promoteur, dont le respect des paramètres indiqués par le SDIS.

A ce jour le poteau incendie, n'assure pas le débit exigé par le SDIS. (Mesure faite en 2018 par le SDIS).

Pour remédier à cette situation, deux solutions peuvent être retenue :

- Fourniture et mise en place d'une bâche à incendie souple sur le terrain du PRL
- Redimensionnement du réseau adduction eau potable communale.

Après plusieurs réunions de travail avec le promoteur et les copropriétaires, le scénario mise en place de la bâche par la copropriété et avec participation financière de la commune d'Arreau s'avère être la plus approprié.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de prendre en compte les devis présentés.

Le montant retenu s'élève à 22 646.02 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'octroyer une subvention d'un montant de 9000 € à la SDC PRL LE HAUT DES NESTES sous réserve de l'autorisation pour la commune d'utiliser ce nouveau point de secours incendie y compris pour des sinistres extérieurs au PRL.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention signifiant les points décrits ci-dessus.

## TARIFS CAMPING 2022

(31-2022)

Monsieur le Maire présente la nouvelle grille tarifaire au conseil municipal. Une étude réalisée sur la liste des campings proches d'Arreau a permis de se rendre compte qu'il était judicieux de revaloriser les tarifs pour 2022.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

### - Tarification des emplacements pour les clients de passage par nuit :

BASSE SAISON Du 01/01 au 31/05	INTER SAISON juin et septembre	HAUTE juillet et aout SAISON
Par personne 3.90 €	Par personne 4.20 €	Par personne 4.50 €
Enfant -10 ans 2.30 €	Enfant -10 ans 2.50 €	Enfant -10 ans 2.50 €
Emplacement 4.50 €	Emplacement 5.50 €	Emplacement 6.50 €
Animaux 1.00 €	Animaux 1.00 €	Animaux 1.00 €
Jeton lave linge	Jeton lave linge	Jeton lave linge
+ Dose lessive 4.00 €	+ Dose lessive 4.00 €	+ Dose lessive 4.00 €
Jeton sèche linge 3.00€	Jeton sèche linge 3.00€	Jeton sèche linge 3.00€

Électricité
: 4 A 3.50€
: 10 A 5.90€

### **FORFAIT A L'ANNEE 2022**

**Mobil-home** 1800 € + forfait eau 60€/an= **1860€**

Soit 155€/mois

+ Électricité (22 cts du KWh)

**Caravane** 1560 €

soit 130€/mois

### **- Tarification pour le stationnement au mois :**

#### **TARIFS AUX MOIS 2022**

Pour un camping-car ou une voiture + une caravane ou une tente, \_ sans électricité \_

(2 mois minimum et 4 personnes maximum)

Janvier 125 €. juillet 310 €

Février 125 €. août 310 €

Mars 125 €. septembre 170 €

Avril 125 €. octobre 125 €

Mai 125 €. novembre 125 €

Juin 170 €. décembre 125 €

+ Électricité tarif jour ou au forfait ci-dessous

4 ampères : 55€ - 10 ampères : 95€

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'augmentation des tarifs 2022 proposés pour le camping municipal.

### **INSTALLATION MOBILIER URBAIN - DEVIS**

**(32-2022)**

Monsieur le Maire rappelle l'étude réalisée pour le repositionnement touristique d'Arreau et notamment la mise en œuvre de services supplémentaires pour les cyclotouristes. Dans ce contexte il a été décidé d'implanter des supports pour les vélos en acier corten devant chaque terrasse de bar et de restaurant.

Il est donc proposé de retenir le devis de l'entreprise PIC BOIS qui prévoit également des silhouettes d'enfants qui seront positionnées au rond-point des écoles.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :



- De retenir la proposition de l'entreprise Pic Bois pour un montant de 6 519,20€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **PLAQUES DE RUE - DEVIS**

**(33-2022)**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le devis de l'entreprise Pic Bois pour la réalisation des plaques de rue en aluminium thermo laqué imitant la teinte de l'acier corten (matériau utilisé pour la signalétique du village). Ces plaques seraient soutenues par des plaques de soutien, cela permet d'améliorer le contraste et ainsi faciliter la lecture des textes.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise Pic Bois pour un montant de 4 299 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE – DEVIS FTS**

**(34-2022)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

- *Travaux de débroussaillage à la Hosse*

Dont les devis s'élèvent à la somme de **15 050,00 € H.T.**,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet travaux 2022 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 % soit **10 535,00 € H.T.**, avec un autofinancement restant à la charge de la Commune de **4 515,00 € H.T.**

L'assemblée, après en avoir délibéré,

- Adopte le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- Sollicite le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAA et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- S'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire,
- Mandate Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

## **ECLAIRAGE PUBLIC 2022 – ERADICATION DE LAMPES A VAPEUR DE MERCURE – SDE65** **(35-2022)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de l'opération d'éclairage public prioritaire mise en œuvre par le SDE65, à savoir l'éradication des lampes à vapeur de mercure, en raison, d'une part, de leur interdiction à la vente, et d'autre part de leur consommation énergétique.

Fort de ce constat, le SDE65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le remplacement de ces lampes par des lampes LED, moins énergivores. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE65 (à un taux de 0,25% sur une durée de 13 ans) a été calculée afin que son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, il est proposé à la commune l'opération suivante :

- Nombre de points lumineux à remplacer : 18
- Montant de l'investissement HT : 28 250 €
- Participation du SDE65 : 15% du montant HT soit : 4 237,50 €
- Participation de la commune : 15% du montant HT soit : 4 237,50 €
- Financement Intracting porté par le SDE65 : 70% du montant HT soit : 19 775 €

Le remboursement du prêt sur 13 ans sera de l'ordre des économies annuelles générées :

- Montant annuel des économies : 1 204,40 €
  - o Au titre de la facture d'énergie : 1 145 €
  - o Au titre de la réduction de l'abonnement de maintenance : 59,40 €
- Montant du remboursement pendant 13 ans : 1 521,15 € (1<sup>ère</sup> échéance un an après les travaux)

Le SDE65 prendra également à sa charge les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA et les intérêts d'emprunt.

Si la commune ne souhaite pas donner suite à cette opération, le Syndicat sera dans l'obligation de réaliser, en régie, le remplacement de ces lampes par des techniques Sodium, au fur et à mesure des pannes et les frais lui seront intégralement facturés dans le cadre du mémoire d'entretien annuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à 28 250 €,
- S'engage à garantir la somme de 4 237,50 € sur fonds propres,
- S'engage à garantir la somme de 19 775 € sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées auprès de la Banque des Territoires, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal,
- S'engage à mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

## **TRAVAUX DE TERRASSEMENTS POUR AIRE DE JEUX PRE COMMUN**

**(36-2022)**

Le conseil municipal a décidé par la délibération du 24/02/2022 n°18-2022 de confier à la société Pro Urba l'installation de jeux pour enfants à côté de l'aire actuelle du pré commun.

Il est nécessaire de réaliser le terrassement de la surface concernée, de la limiter avec des bordures en rondins bois et d'y mettre en œuvre du géotextile et du grain de riz roulé. La commission des travaux propose de retenir l'entreprise SLTS.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise SLTS pour un montant de 5000 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h55

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau